

Règlement du concours de dessins

« La nouvelle année »

Organisé

Du 17 novembre 2023 au 15 décembre 2023

Article 1

L'accueil périscolaire et le Centre de Loisirs de Piennes « Grandir Ensemble » gérés par l'association Grandir Ensemble, ayant son siège social au 3 bis avenue Joliot Curie 54490 PIENNES, organisent un concours de dessin sur le thème « La nouvelle année ». Son objectif est d'illustrer par le dessin une carte de vœux qui sera envoyée aux nombreux partenaires de l'association.

Article 2

Le concours de dessin est ouvert à tous les enfants et jeunes, de 3 ans à 16 ans. La participation à ce concours est gratuite. Elle s'adresse aux enfants de manière individuelle. Un seul dessin par enfant est autorisé.

Article 3

Le dessin doit être réalisé dans un cadre de dimension 21 cm x 15.5 cm, sur une feuille blanche au format A4 (21 x 29.7). La feuille est disponible au Centre de Loisirs, au périscolaire de Piennes et téléchargeable sur le site de l'association www.alpj-grandirensemble.fr

Article 4

Un formulaire de participation doit accompagner chaque dessin. Le formulaire doit être rempli et signé par le parent responsable de l'enfant.

Article 5

Le dessin réalisé devra respecter le thème proposé « **La nouvelle année** », et contenir obligatoirement le terme « **vœux 2024** ».

Article 6

Le dessin réalisé et le formulaire rempli doivent nous être retournés pour le 15 décembre 2023, cachet de la poste faisant foi :

- soit envoyés avant le 15 décembre 2023 par courrier à l'association du Centre de Loisirs « Grandir Ensemble » 3 bis avenue Joliot Curie, 54490 PIENNES.
- soit déposés directement avant le 15 décembre 2023 au centre de Loisirs de PIENNES au plus tard à 18h30.

Article 7

Les dessins seront présentés à la commission et au jury de façon anonyme (donc pas de nom, prénom, signature sur le dessin), auquel cas le dessin sera invalidé.

Article 8

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants, dans une des trois catégories suivantes :

- Catégorie 1 : enfants de 3 à 5 ans
- Catégorie 2 : enfants de 6 à 8 ans
- Catégorie 3 : enfants de 9 à 11 ans
- Catégorie 4 : enfants de 12 à 16 ans

Pour chacune des quatre catégories, 3 dessins seront sélectionnés pour leur qualité artistique et leur pertinence par rapport au thème, par une commission composée de 3 membres du comité de l'association. Ces 12 dessins seront ensuite soumis à un jury qui élira, pour chaque catégorie, le dessin vainqueur.

Article 9

Le jury sera composé de la façon suivante :

- d'un élu de la commune de Piennes
- d'un élu de la commune de Joudreville
- 3 membres ou bénévoles de l'association

Article 10

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des 12 dessins sélectionnés en leur attribuant une note de 0 à 10 selon les critères suivants :

- pertinence au thème : une note de 0 à 5 sera donnée
- qualité artistique : une note de 0 à 5 sera donnée

Les dessins gagnants seront ceux qui auront obtenus, au sein de leur catégorie, les notes les plus élevées. En cas d'ex-æquo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

Article 11

La commission de présélection et le jury peuvent recalser un dessin s'il est jugé non réalisé par un enfant. La famille peut aider l'enfant à écrire « vœux 2024 ».

Article 12

Chaque gagnant de chaque catégorie recevra quatre places de cinéma.

Article 13

Les 4 dessins gagnants serviront à illustrer des cartes de vœux qui seront envoyées aux nombreux partenaires de l'association et aux familles des gagnants.

Article 14

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- 17 novembre 2023 : ouverture du concours
- 15 décembre 2023 : clôture de la remise des dessins (cachet de la poste faisant foi)
- 18 décembre 2023 : pour la première sélection les membres de l'association choisiront 3 dessins de chaque catégorie.
- 19 décembre 2023 : le jury se réunira, désignera les gagnants et les enfants gagnants seront récompensés lors du goûter de Noël avec les parents.

Article 15

Chacun des gagnants sera ensuite individuellement averti. L'association Grandir Ensemble se réserve le droit de communiquer les gagnants du jeu et publier (article de presse, site internet de l'association) le nom et le prénom des gagnants.

Article 16

L'association Grandir Ensemble est libre d'utiliser les dessins gagnants comme elle le souhaite.

Les participants au présent concours autorisent l'association Grandir Ensemble à utiliser leur dessin pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours (y compris leur exposition ou publication). En participant à ce concours, les auteurs acceptent de céder tout droit sur leur dessin l'association Grandir Ensemble.

Tous les dessins du présent concours restent la propriété de l'association Grandir Ensemble, qui pourra les utiliser dans le cadre de ses activités.

Article 17

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

Article 18

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 19

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Article 20

L'association Grandir Ensemble se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Elle se réserve également le droit de trancher souverainement toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Article 21

La présélection et la sélection des dessins se feront en fonction des critères suivants : **-Impact visuel** : Le dessin attire-t-il l'œil ? L'ensemble est-il harmonieux ? Les couleurs sont-elles choisies en fonction du thème ?

-Composition : L'ensemble du dessin est-il pertinent ?

-La technique utilisée : La technique est-elle originale ? (feutre, peinture, graphisme, ...)

-Esthétisme : Le dessin vous semble-t-il beau ? le dessin est fait par l'enfant suivant la catégorie